



23 novembre 2018

Le Formindep obtient l'abrogation par la Haute Autorité de Santé de la recommandation sur les dyslipidémies.

Plusieurs experts du groupe de travail ayant élaboré la recommandation «Principales dyslipidémies: stratégies de prise en charge» avaient de nombreux conflits d'intérêts. Certains avaient pourtant signé des déclarations d'intérêts vierges.

Sur ces arguments, l'association Formindep a demandé à la HAS d'abroger cette recommandation pour défaut d'impartialité le 01 juin 2018.

La HAS a refusé de le faire, arguant que ses propres règles de gestion des conflits d'intérêts avaient été respectées, conduisant le Formindep à déposer un [recours en Conseil d'Etat](#) le 31 août.

C'est donc à la suite de ce recours que la HAS a finalement annoncé dans un [communiqué](#) avoir abrogé la recommandation.

Cette troisième victoire du Formindep démontre malheureusement que l'expertise sanitaire en France est toujours sous influence des laboratoires pharmaceutiques. Dans son communiqué, la HAS reconnaît qu'il est permis de douter de la crédibilité de ses travaux jusqu'ici. Elle envisage d'utiliser enfin la base transparence.santé.gouv.fr pour vérifier les liens d'intérêts des experts qu'elle sollicite, ce qu'elle avait toujours refusé de faire.

Néanmoins, les règles de gestion des conflits d'intérêts instaurées par la loi et reprises par la HAS sont floues et permettront toujours de faire travailler des leaders d'opinions sous influence et des sociétés savantes financées par les industries de santé. La qualité et la crédibilité des travaux des agences sanitaires ne seront restaurées qu'en réformant en profondeur l'expertise sanitaire.

C'est la raison pour laquelle le Formindep appelle à l'organisation au plus tôt d'assises de l'expertise sanitaire.

Contact :

Jean Sébastien BORDE

president@formindep.fr

0609814971